



PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Les 2 vice-présidents, Edith MESSIAEN et Rémy SELLIN présentent l'ordre du jour de la matinée.

La vice-présidente, Edith MESSIAEN, explique les raisons de cette assemblée générale extraordinaire.

Suite au décès du Président, Jean-Pierre Joudrier le 27 décembre 2022, le fonctionnement de Roquebrune Amitié a été administré par les 2 vice-présidents. Les statuts de l'association ne prévoyaient pas expressément la situation de décès du Président et la carence de candidats à ce poste, aucun des 2 vice-présidents ne voulant être président.

Il a donc été nécessaire que les statuts prévoient ces situations.

Enfin la relecture du document a permis aussi de corriger la rédaction de certains paragraphes ou d'apporter des précisions.

Les statuts modifiés par le conseil d'administration sont projetés en vidéo et lus à l'assemblée avec des commentaires explicatifs.

Ils sont ensuite soumis au vote à main levée de l'assemblée.

Toutes les modifications sont approuvées à l'unanimité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 19 septembre 2023

Les vice-présidents

E.MESSIAEN et R.SELLIN

La secrétaire

P. BRUNEL

Le trésorier adjoint

C. MARCELLIN